

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 64

Nombre de Conseillers municipaux présents : 42

Date de la convocation : vendredi 22 novembre 2024

Délibération n° : DCM_2024_168

Matière 8.5

Le jeudi 28 novembre deux mille vingt-quatre, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(42) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Claude Brel, Catherine Brin, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoit Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(14) Gaëtan Barreau, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Georges Brunetière, Stéphane Buron, Aglaë De Beauregard, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Stéphane Gandon, Vincent Guillet, Lydie Jobard, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann, Joris Raflegeau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (8)

Claire Baubry	Eric Chouteau
Guillaume Benoist	Anne-Marie Avy
Aurélie Brunet	Geneviève Gaillard
Sébastien Dessein	Christine Hamard
Christian Gaborit	Christelle Dupuis
Mathieu Leray	Claude Brel
Alain Pensivy	Céline Bonnin
Florence Poupin	Colette Landreau

Secrétaire de séance : Geneviève Gaillard

Aides financières au logement dans le cadre du programme OPAH / OPAH-RU

Rapporteur : Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, Mauges Communauté a approuvé la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour une durée de 4 années, sur son territoire.

Le 29 août 2024, une première délibération a autorisé le versement d'aides financières comme prévu par le règlement d'attribution d'aides également voté en Conseil municipal et applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, afin de soutenir financièrement les propriétaires, occupants ou bailleurs, du territoire communal réalisant des travaux d'amélioration de leur logement sur 3 pans :

- La rénovation énergétique,
- Les prescriptions patrimoniales,
- Les travaux lourds.

La commune a reçu cinq nouvelles demandes de subvention, pouvant être soutenues selon les modalités suivantes :

NOM	Prénom	Commune déléguée	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
CAILBOT-BICHON / JOBARD	Maxime / Camille	Roussay	OPAH	Rénovation énergétique	1 000€
GOULAIS	Damien et Sylvie	Montfaucon-Montigné	OPAH	Rénovation énergétique	1 000€
PICHELIN	François-Xavier	Montfaucon-Montigné	OPAH	Rénovation énergétique	1 000€
PICHELIN	François-Xavier			Prescriptions patrimoniales*	5 000€ (plafond maxi)
RADIGOIS	Faustine	Le Longeron	OPAH	Rénovation énergétique	1 000€

*Comme prévu par le règlement d'attribution des aides, celles-ci sont cumulables avec l'aide attribuée au titre de la rénovation énergétique.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-7,

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU 2024-2028 de Mauges Communauté approuvées par les délibérations du Conseil municipal n°2023-141 et n°2023-142 en date du 28 septembre 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-175 en date du 30 novembre 2023 approuvant la participation financière à l'OPAH/OPAH-RU de Mauges Communauté et adoptant le règlement d'attribution des aides communales en faveur de l'amélioration de l'habitat,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 14 novembre 2024,

CONSIDERANT l'intérêt à favoriser la réhabilitation de logements par l'attribution d'aides financières locales complémentaires,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
50	50	0	0

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Chantal Moreau, Adjointe aux finances et aux achats, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **INSCRIT** ces dépenses au budget principal de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon

Directrice générale des services

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.